**Ce matin à 11H, deux associations et un collectif avons porté plainte contre le conseil constitutionnel.**

La Marche Mondiale des Femmes 26.07, le collectif Egalité Femmes/Hommes de la ville de Valence et les Caféministes 26.07 se sont retrouvés ce matin devant le commissariat principal de police de Valence afin de déposer plainte.

Suite à l’abrogation immédiate et totale de la loi sur le harcèlement sexuel, les victimes en très majorité des femmes ne sont plus protégées par la loi ce qui constitue pour nous un grave trouble à l’ordre public.

Nous considérons que le conseil constitutionnel est responsable pour toutes les victimes qui sont laissées sans recours judiciaires mais qu’il est aussi responsable des futurs agissements des harceleurs qui ont champ libre et totale impunité !

Nous nous insurgeons devant cette décision qui fait reculer les droits des femmes.

Le conseil constitutionnel pouvait assortir sa décision, comme il en a la faculté, d’un délai d’entrée en vigueur de l’abrogation jusqu’à une date permettant l’adoption d’une nouvelle loi.

Publier cette décision dans cette période d’élection où il va falloir attendre l’installation de la future assemblée est catastrophique pour toutes les victimes, toutes les affaires en cours sont abandonnées.

Nous soutenons les actions et propositions de l’AVFT Association contre les violences faîtes aux femmes au travail et demandons au conseil constitutionnel de laisser la loi existante même si imparfaite en vigueur jusqu’à l’adoption d’une nouvelle loi.

Nous poursuivrons à leurs côté ce combat nécessaire et plus qu’indispensable !

 Valence, le 11 mai 2012

Contact : 06.24.43.00.72